



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Par la présente, je soumetts une nouvelle fois ma candidature à vos suffrages, mon mandat au bureau de la Conférence des Bâtonniers, débuté en janvier 2020, étant sur le point de s'achever.

Mon mandat de bâtonnier du Barreau de GRASSE 2014-2015 m'a passionnée par la diversité des missions qu'il revêt, et c'est tout naturellement que j'ai proposé ensuite ma candidature au Bureau de la Conférence des bâtonniers, que vous m'avez fait l'honneur d'accepter.

J'y ai travaillé avec intérêt et enthousiasme.

Depuis deux ans, le COVID impacte notre vie, nous imposant d'adopter de nouvelles formes-de travail, de débattre à distance par visioconférence, mais en revanche, la crise sanitaire que nous traversons toujours, n'a pas ralenti l'inflation législative, bien au contraire.

Au milieu de textes liberticides, le Gouvernement a voulu rétablir la confiance en la justice : je partage cet impératif, qui nécessite avant tout que l'on donne à la justice les moyens humains et financiers pour être rendue.

Telle n'est manifestement pas la volonté du Gouvernement, et c'est pourquoi, dans le cadre des assises de l'ordinalité organisées par la Conférence des Bâtonniers en octobre dernier, il était intéressant d'échanger sur nos pratiques judiciaires, pour définir la qualité de la justice et pouvoir proposer à nos gouvernants de nouvelles pistes de réflexion afin d'améliorer celle-ci.

Non, cela ne passe pas par la structuration des écritures ! Non cela ne passe pas par la suppression définitive de l'audience !

De la même manière, à l'heure de la spécialisation de certaines juridictions, de la répartition du contentieux entre plusieurs tribunaux judiciaires d'une même Cour d'appel, la préservation du maillage territorial doit être plus que jamais au cœur de nos réflexions et des combats menés par la Conférence.

Etant membre de la commission discipline de la Conférence des Bâtonniers, j'ai été aussi amenée durant ces deux années passées à travailler sur la réforme de notre procédure disciplinaire.

Une fois de plus, le législateur a démontré sa méconnaissance de notre profession, ignorant la gestion quotidienne par les bâtonniers des réclamations formulées contre nos confrères.

La saisine directe du Conseil Régional de Discipline par un tiers à la profession est donc en préparation, mais comme toujours, sans réflexion sur les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour gérer le flux de réclamations, en imposant des délais de traitement extrêmement courts, intenable pour les Bâtonniers.

Dans le cadre de la commission discipline, nous proposons donc des modifications de texte pour tenir compte des contraintes permanentes que doivent gérer les Bâtonniers, car la Conférence des Bâtonniers est avant tout là pour les soutenir dans leur quotidien.

Je souhaiterais aujourd'hui continuer à porter ma contribution aux travaux auxquels j'ai participé depuis deux ans, et pour cela, j'ai besoin de votre confiance renouvelée, par le biais de votre vote.

Je vous prie de me croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, votre bien dévouée,



Catherine BÉCRET-CHRISTOPHE